

Section 1 – Identification et utilisation des matières

Nom de la matière : CONDENSAT (ADOUCI, > 1 % DE BENZÈNE)
Usage : Liquide à traiter, production de carburants
Classification du SIMDUT : Classe B, div. 2; classe D, div. 2, sous-div. A et B
TMD : ONU : 1268 **Classe :** 3
Groupe d'emballage : I (point d'ébullition ≤ 35 °C)
Appellation réglementaire : PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A. (CONDENSAT)
Fabricant/Fournisseur : ENCANA CORPORATION
 500 Centre Street SE
 CALGARY (ALBERTA) T2P 2S5
Numéro en cas d'urgence : CANUTEC : 1-613-996-6666
Famille chimique : Hydrocarbures aliphatiques et aromatiques en C5+.

Section 2 – Ingrédients dangereux des matières

Ingrédients dangereux	Concentrations approximatives en %	N° CAS	DL50/CL50 Préciser les espèces et voies	Limites d'exposition
Condensats de gaz naturel	100	68919-39-1	CL50, rat, > 5610 mg/m ³	300 et 500 ppm (STEL) (AB, VLE et BC)
n-hexane	1-10	110-54-3	DL50, rat, oral, 28,7 g/kg	50 ppm/20 ppm (AB et VLE/BC)
Toluène	1-5	108-88-3	CL50, rat, 4 h, 49000 mg/m ³	50 ppm/20 ppm (AB/VLE et BC)
Benzène	> 1 à < 6	71-43-2	DL50, rat, oral, 930 mg/kg CL50, rat, 4 h, 13200 ppm	0,5 et 2,5 ppm (STEL) (AB, VLE et BC)
Butane	1-10	106-97-8	CL50, rat, 4 h, 658 g/m ³	1000/600 (750) ppm (AB et VLE/BC (STEL))

Tous les niveaux d'exposition sont les limites d'exposition pondérées sur 8 heures, sauf indication contraire. STEL est une limite d'exposition de courte durée sur une moyenne pondérée sur 15 minutes. Niveaux d'exposition à l'essence présentés pour les condensats de gaz naturel.

Section 3 – Caractéristiques physiques de la matière

État physique : Liquide
Densité relative : 0,6 à 0,75
Densité de vapeur (air = 1) : 2,5 à 3,0
Pourcentage de matières volatiles par volume : 100 %
pH : N.D.
Coefficient de répartition eau/huile : < 0,1
(N.D. = non disponible S.O. = sans objet)

Pression de vapeur (mmHg) : 600 à 830 à 20 °C
Seuil olfactif (ppm) : N.D.
Taux d'évaporation : N.D.
Point d'ébullition (°C) : Voir la section 1.0
Point de congélation (°C) : -129 à -60
Odeur et aspect : liquide incolore/couleur paille, odeur d'hydrocarbure

Section 4 – Risques d'incendie et d'explosion

Inflammabilité : Oui **Conditions :** Le produit s'enflammera à température normale.
Moyens d'extinction : Mousse extinctrice, CO₂, poudre extinctrice. Des concentrations explosives peuvent s'accumuler dans les zones mal ventilées.
Procédures spéciales : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients exposés au feu et pour disperser les vapeurs si le déversement n'a pas pris feu. Si cela est sécuritaire, couper l'alimentation en carburant et laisser la flamme s'éteindre.
Point d'éclair (°C) : < -40 (vase clos Tag)
Limite supérieure d'explosivité (% par vol.) : 8,4
Limite inférieure d'explosivité (% par vol.) : 1,2
Température d'auto-inflammation (°C) : 223
Produits de combustion dangereux : Le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone.

Sensibilité au choc : Non
Sensibilité à la décharge statique : Oui, peut s'enflammer
Classification d'inflammabilité TMD : 3

Section 5 – Données sur la réactivité

Fiche signalétique (Canada) Condensat (adouci, > 1 % de benzène)

Stabilité chimique : Oui
Incompatibilité : Oui
Réactivité : Oui
Produits de décomposition dangereux : Le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone.

Conditions : Chaleur
Substances : Oxydants (p. ex. le chlore)
Conditions : Chaleur, forte lumière du soleil

Section 6 – Propriétés toxicologiques du produit

Voies de pénétration :

Absorption par la peau : Oui
Inhalation : Effet aigu : Oui
Effets d'une exposition aiguë : Les vapeurs peuvent causer une irritation des yeux, des voies nasales et de la gorge, des étourdissements et de la somnolence. Le contact avec la peau peut causer une irritation et possiblement des dermatites. Absorbé par la peau nue. Le contact du liquide avec les yeux peut provoquer une grave irritation et des dommages possibles.

Contact avec la peau : Oui (liquide)
Effet chronique : Oui
Contact avec les yeux : Oui
Ingestion : Oui

Effets d'une exposition chronique : En raison de la présence de benzène et de n-hexane, une exposition prolongée ou une exposition à haut débit de dose peuvent accroître le risque d'anémie, de leucémie et de dommages au système nerveux. En raison de la présence de toluène, une exposition prolongée peut accroître le risque de perte auditive (ototoxique).

Sensibilisation au produit : Non

Propriété irritante : Oui

Matières synergiques : Aucun signalé

Cancérogénicité : Oui **Effets sur la reproduction** : Peut-être **Tératogénicité** : Peut-être **Mutagénicité** : Peut-être

Section 7 – Mesures préventives

Équipement de protection individuelle : Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive, un appareil respiratoire à arrivée d'air ou un appareil de protection respiration à épuration d'air par cartouche filtrante approuvé par le NIOSH pour filtrer les vapeurs organiques, lorsque les concentrations sont susceptibles de dépasser les limites d'exposition. Un respirateur à cartouche filtrante n'est pas adapté en cas de manque d'oxygène ou de situations présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé. Utiliser des détecteurs de gaz approuvés; noter cependant que la détection des gaz combustibles n'indiquera probablement pas un cas de surexposition à ce produit.

Gants : En Viton pour une immersion complète des mains, ou en nitrile pour les contacts fortuits.

Respiratoire : Appareil de protection respiratoire autonome, appareil respiratoire à arrivée d'air ou appareil de protection respiration à épuration d'air par cartouche

Yeux : Lunettes protectrices

Chaussures : Chaussures couvertes telles que des bottes à embout d'acier. **Vêtements** : Vêtements ignifuges conformes à la norme NFPA 2112.

Mesures d'ingénierie : Utiliser uniquement dans des zones bien aérées. Ventilation mécanique requise dans les endroits clos. L'équipement doit être antidéflagrant.

Déversements accidentels/fuites : Arrêter la fuite si la procédure est sécuritaire. Utiliser les équipements de protection individuelle appropriés. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants. Éliminer toute source d'inflammation. Prévoir une ventilation de nettoyage antidéflagrante, si possible. Empêcher toute personne d'entrer dans les endroits clos. Endiguer et pomper dans des contenants pour recycler ou jeter le produit adéquatement. Informer les organismes de réglementation compétents.

Élimination des déchets : Communiquer avec les autorités réglementaires pour connaître les exigences relatives à l'élimination.

Méthodes et équipement de manutention : Éviter tout contact avec le liquide. Éviter d'inhaler. Mettre à la masse et à la terre les conteneurs servant au transfert. Éviter toute condition de formation d'étincelles. Les exemples de concentrations susceptibles de dépasser les limites d'exposition comprennent, entre autres, la manipulation du produit dans des environnements où la ventilation est réduite, comme des environnements intérieurs, lorsque le visage se situe à proximité de la source (moins de 2 pieds) ou lorsque de grandes quantités (plusieurs litres) de produits sont utilisées dans des environnements extérieurs bien ventilés. Une teneur plus élevée en benzène exige un volume de traitement proportionnellement plus faible. Ces exemples sont à titre indicatif seulement pour de brèves expositions au cours d'une tâche, en fonction de la limite d'exposition de courte durée (STEL) au benzène, et ne remplacent pas l'évaluation adéquate des risques dont la surveillance de l'hygiène du travail. La surveillance de l'hygiène du travail comme celle détaillée dans la méthodologie 1501 du NIOSH est requise lors de la manipulation ou d'un travail à proximité de ce produit.



Fiche signalétique (Canada)
Condensat (adouci, > 1 % de benzène)

Exigences en matière d'entreposage : Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur, de la lumière du soleil et de toute source d'inflammation.

Renseignements spéciaux en matière d'expédition : S.O.



Fiche signalétique (Canada) Condensat (adouci, > 1 % de benzène)

Section 8 – Premiers soins

- Peau :** Rincer la peau à l'eau, et enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste ou si la surface de contact est importante. Décontaminer les vêtements avant de les utiliser à nouveau.
- Yeux :** Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau tiède pendant 15 minutes, en soulevant régulièrement les paupières supérieures et inférieures. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Inhalation :** Assurer sa propre sécurité. Emmener la victime à l'air frais. Lui donner de l'oxygène et pratiquer la respiration artificielle ou la RCP au besoin. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion :** Donner 2 ou 3 verres de lait ou d'eau à boire. NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENT. Garder au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Section 9 – Date de préparation de la fiche signalétique

Préparée par : Encana Environment, Health and Safety (EH&S)

Numéro de téléphone : (403) 645-2000

Date de préparation : 1er juillet 2014

Date d'expiration : 1er juillet 2017